



Bulletin Officiel

N° 5725 Lundi 05 Novembre 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 2

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 3-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 8-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 14-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 21-24

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 25

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H 26-29

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H 30

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H 31-34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- SICAV CROISSANCE
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

ANNEXE IV

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

- FCPR A.T.I.D FUND (I)

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5** Millions de Dinars susceptible d'être porté à **15** Millions de Dinars ;
- Durée : **5** ans ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3-Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance

- Suite -

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné
« TL 2018 Subordonné »**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°13-2018 du 7 juin 2018

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II** aura lieu le **12 novembre 2018**.

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Integra, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n°13-2018 du 7 juin 2018
Date de constitution	: 10 octobre 2018
Durée de vie	: 7 ans
Promoteurs	: TUNISIE VALEURS et AMEN BANK
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse Immeuble Integra, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: AMEN BANK Avenue Mohamed V- 1002 Tunis
Distributeur	: TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse Immeuble Integra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'un droit de sortie de :

- 5% si la durée de détention est inférieure à 3 ans
- 2% si la durée de détention est supérieure ou égale à 3 ans.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°18-1010 en date du 29 octobre 2018 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la société TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, sise à l'immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-
SIEGE SOCIAL : 62, AVENUE DE CARTHAGE.1000 TUNIS -

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1- Objet :

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH», société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-six millions neuf cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept Dinars Tunisiens (36.953.847 TND) (ci-après désignée la Société), s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs. A cet effet la Société informe ses actionnaires minoritaires que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2017 au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la Société,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la Société,
- Si l'administrateur est un actionnaire, une attestation qui prouve une participation n'atteignant pas les 0.5 % dans le capital social pour les actionnaires personne physique et morale non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.

3- Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

- Suite -

- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Une fiche de candidature (annexe 1),
- Un C.V détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de la Société.

1- Dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la Société au 62 Avenue de Carthage, 1000 Tunis-Tunisie, au plus tard le 14 Novembre 2018 à 18H00 (le cachet du bureau d'ordre ou le cachet de la poste faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Novembre 2018 à 14H00 à Hôtel Golden Tulip Carthage sis à Avenue de la Promenade BP 606, Gammart h, Tunis-Tunisie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

- Suite -

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

.....

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Profession / Activité :

.....

**Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la
personne morale :**

.....

.....

Historique en tant qu'administrateur :

Société	Mandat

Signature

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom et Prénom / Raison Sociale :

.....

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Demeurant à :

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH» SA pour les exercices 2018-2019 et 2020.

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société **UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING «UADH», SA** (ci-après désignée la "**Société**"), nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Hôtel Golden Tulip Carthage sis à Avenue de la Promenade BP 606, Gammarth, Tunis-Tunisie, et ce, le **jeudi 22 Novembre 2018 à 14H00** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration du Groupe UADH relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
8. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
9. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
10. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
11. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
12. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ;
13. Nomination d'un nouvel administrateur ;
14. Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs ;
15. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la Société ; et
16. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis – 1000

Projet de résolutions de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 novembre 2018.

PREMIERE RESOLUTION

Tous les actionnaires étant présents ou représentés à la présente Assemblée Générale Ordinaire, ils ratifient sans réserves ni restrictions les modes et les délais de convocation, et déclarent qu'ils ne portent nullement atteinte aux droits et intérêts respectifs des actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents
et/ou représentés.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports d'activité de la Société ainsi que du rapport d'activité du Groupe UADH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents
et/ou représentés.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes, afférents aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 122 178 028 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 6 659 829 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents
et/ou représentés.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers consolidés du Groupe UADH, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par un total bilan de 460 153 873 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 443 583 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents
et/ou représentés.*

- Suite -**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à *, des Actionnaires présents ou représentés à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de 6 659 829 Dinars Tunisiens comme suit :

Résultat net de l'exercice	6 659 828,891
Résultats reportés	5 985 782,952
Bénéfices avant prélèvement de réserve légale	12 645 611,843
Réserve légale	632 280,592
Bénéfice distribuable	12 013 331,251
Dividendes à distribuer	-
Reliquat à reporter à nouveau	12 013 331,251

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des Actionnaires présents et/ou représentés.*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des Actionnaires présents et/ou représentés.*

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des Actionnaires présents et/ou représentés.*

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale de 7.000 Dinars Tunisiens net pour l'exercice 2017.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires
présents et/ou représentés.*

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que certains mandats des administrateurs de la Société, monsieur Amor Najai et la société Loukil Investment Group SA représentée par monsieur Bassem Loukil, arrivent à expiration et décide de renouveler leurs mandats, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires
présents et/ou représentés.*

Messieurs Amor Najai et Bassem Loukil représentant de la société Loukil Investment Group SA, présents à la présente Assemblée, déclarent accepter le renouvellement de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte du décès de l'administrateur de la Société monsieur Chokri Mamoghli et décide de nommer monsieur Laaroussi Bayoudh titulaire de la carte d'identité nationale émise le à sous le numéro , en qualité d'administrateur de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires
présents et/ou représentés.*

Monsieur Laaroussi Bayoudh, présent à la présente Assemblée, déclarent accepter sa nomination en tant qu'administrateur de la Société.

- Suite -

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir fait l'élection d'un candidat de la liste des candidats pour le poste d'Administrateur représentant des petits porteurs, décide de nommer monsieur _____, titulaire de la carte d'identité nationale émise le _____ à _____ sous le numéro _____, en qualité d'administrateur représentant des petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices de 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires
présents et/ou représentés.*

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, arrive à expiration et décide de renouveler son mandat, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires
présents et/ou représentés.*

Société FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, présent à l'Assemblée, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires
présents et/ou représentés.*

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,545	177,615		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	120,751	120,803		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,799	102,845		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	105,864	105,914		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,182	106,226		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,351	100,394		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,841	15,847		
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,798	115,840		
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,131	1,131		
10 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,448	104,533		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
11 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,630	1,632		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
12 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,951	42,964		
13 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,003	58,021		
14 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,828	126,863		
15 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,979	120,938		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
16 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	153,809	153,658		
17 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	570,061	569,356		
18 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,804	129,842		
19 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,015	135,150		
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	133,067	133,308		
21 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	110,371	110,955		
22 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,160	119,155		
23 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	174,876	174,669		
24 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,103	98,779		
25 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	109,147	109,027		
26 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	171,149	171,074		
27 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	149,648	149,560		
28 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,227	109,479		
29 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	119,610	120,074		
30 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,510	23,461		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2255,264	2263,204		
32 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	130,767	130,721		
33 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,278	163,303		
34 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,228	194,156		
35 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,521	18,666		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en dissolution		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,857	2,853		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,472	2,471		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,226	1,222		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,157	1,157		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,167	1,164		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,163	1,158		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	124,034	125,117		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,724	126,861		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1078,689	1116,063		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,268	11,464		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,683	10,811		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,550	108,592
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,717	102,748
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	104,929	104,972
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	102,976	103,019
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,498	104,547
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,212	107,248
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	104,968	105,014
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,694	101,727
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,474	103,502
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,563	104,607
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,306	103,345
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,184	107,232
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	105,017	105,053
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,740	103,773
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,171	103,213
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,338	104,372
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	102,991	103,038
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,020	104,063
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,390	105,424
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,035	103,081
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	102,927	102,968
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,589	105,626
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,445	102,481

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,630	10,636
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,467	103,500
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,770	103,814
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,960	105,000
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,432	10,436
FCPOBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,222	100,265
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	60,288	60,338
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	103,676	103,611
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,624	18,624
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	314,298	314,185
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,431	30,418
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2477,803	2478,173
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,227	77,137
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,531	57,522
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	118,056	118,096
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,995	104,045
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,790	10,792
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,471	11,506
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,833	14,832
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,217	14,239
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,420	16,429
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,077	14,086
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	159,871	159,736
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	149,028	148,921
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,063	9,060
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,644	124,122
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	90,759	90,578
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	93,402	93,101
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,240	99,443
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,622	110,704
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	96,690	96,292
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,371	10,353
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	102,269	101,895
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	165,327	165,209
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	112,557	111,369
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,118	111,455
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,211	122,346
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	204,130	206,263
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	186,786	187,935
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,375	163,890
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,790	23,279
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	145,982	148,343
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	128,035	128,142
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9099,479	9260,148
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	77,538	77,308
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1045,674	1056,468
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6002,851	6042,553
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5221,401	5278,436
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	94,095	93,012
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	121,537	120,837
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 015,737	12 104,108

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Ghouila de Promotion Immobilière », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV FIDELITY PLUS », des Fonds Communs de Placement à Risque « FCPR PHENICIA FUND II » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
---	--	------------

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160

19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV-CROISSANCE » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.459.368, un actif net de D : 16.444.369 et un déficit de la période de D : 502.210.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV-CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 30 Septembre 2018, 16,76% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Néanmoins et compte tenu des placements monétaires échus et non encore encaissés, le ratio sus indiqué serait de 35,45%.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Saïd MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2018	30/09/2017	Année 2017
Portefeuille-titres	4	<u>10 563 150,719</u>	<u>9 865 594,835</u>	<u>10 030 132,377</u>
Actions et droits rattachés		9 685 884,566	8 910 649,099	9 060 111,181
Obligations et valeurs assimilées		229 041,000	244 405,000	247 845,000
Titres OPCVM		648 225,153	710 540,736	722 176,196
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 758 078,692</u>	<u>3 084 496,816</u>	<u>2 808 485,632</u>
Placements monétaires	5	2 757 361,831	3 083 433,857	2 808 275,293
Disponibilités		716,861	1 062,959	210,339
Créances d'exploitation	6	<u>3 138 138,613</u>	<u>1 671 237,531</u>	<u>1 936 493,092</u>
TOTAL ACTIF		<u>16 459 368,024</u>	<u>14 621 329,182</u>	<u>14 775 111,101</u>
PASSIF				
Autres créiteurs divers	7	<u>14 999,347</u>	<u>34 689,211</u>	<u>17 418,612</u>
TOTAL PASSIF		<u>14 999,347</u>	<u>34 689,211</u>	<u>17 418,612</u>
ACTIF NET				
Capital	8	16 035 492,107	14 223 881,974	14 395 631,797
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,933	42,208	42,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		408 847,637	362 715,789	362 018,484
ACTIF NET		<u>16 444 368,677</u>	<u>14 586 639,971</u>	<u>14 757 692,489</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>16 459 368,024</u>	<u>14 621 329,182</u>	<u>14 775 111,101</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	9	20 699,200	354 276,146	73 435,300	373 658,080	377 100,480
Dividendes		16 991,200	342 888,146	70 231,300	364 122,080	364 122,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 708,000	11 388,000	3 204,000	9 536,000	12 978,400
Revenus des placements monétaires	10	73 980,653	173 671,704	39 866,414	102 276,763	139 390,125
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		94 679,853	527 947,850	113 301,714	475 934,843	516 490,605
Charges de gestion des placements	11	-30 428,261	-85 996,966	-25 693,948	-72 043,364	-97 702,734
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 251,592	441 950,884	87 607,766	403 891,479	418 787,871
Autres charges	12	-9 474,155	-27 609,789	-8 990,164	-21 734,700	-30 275,592
Contribution conjoncturelle		-	-	-7 030,824	-20 863,206	-27 894,096
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 777,437	414 341,095	71 586,778	361 293,573	360 618,183
Régularisation du résultat d'exploitation		-8 317,900	-5 493,458	20,643	1 422,216	1 400,301
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		46 459,537	408 847,637	71 607,421	362 715,789	362 018,484
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 317,900	5 493,458	-20,643	-1 422,216	-1 400,301
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-582 876,130	796 276,620	179 289,566	813 207,857	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		26 047,487	739 453,667	163 587,571	309 773,810	373 219,775
Frais de négociation de titres		-158,947	-4 387,867	-986,173	-1 956,680	-2 252,739
RESULTAT DE LA PERIODE		-502 210,153	1 945 683,515	413 477,742	1 482 318,560	1 654 249,898

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(502 210,153)	1 945 683,515	413 477,742	1 482 318,560	1 654 249,898
Résultat d'exploitation	54 777,437	414 341,095	71 586,778	361 293,573	360 618,183
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(582 876,130)	796 276,620	179 289,566	813 207,857	922 664,679
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	26 047,487	739 453,667	163 587,571	309 773,810	373 219,775
Frais de négociation de titres	(158,947)	(4 387,867)	(986,173)	(1 956,680)	(2 252,739)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(361 105,040)	-	(370 682,660)	(370 682,660)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(367 891,071)	102 097,713	886,909	268 816,985	267 938,165
Souscriptions					
- Capital	10 154,838	576 615,478	1 320,660	314 845,344	314 845,344
- Régularisation des sommes non distribuables	1 305,395	49 622,766	110,440	(182,091)	(182,091)
- Régularisation des sommes distribuables	280,700	5 188,205	34,825	2 724,723	2 724,723
Rachats					
- Capital	(316 310,994)	(451 541,864)	(528,264)	(46 751,364)	(47 543,760)
- Régularisation des sommes non distribuables	(54 722,410)	(66 178,490)	(36,570)	(517,120)	(581,629)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 598,600)	(11 608,382)	(14,182)	(1 302,507)	(1 324,422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(870 101,224)	1 686 676,188	414 364,651	1 380 452,885	1 551 505,403
ACTIF NET					
En début de période	17 314 469,901	14 757 692,489	14 172 275,320	13 206 187,086	13 206 187,086
En fin de période	16 444 368,677	16 444 368,677	14 586 639,971	14 586 639,971	14 757 692,489
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	51 093	49 607	49 607	48 595	48 595
En fin de période	50 038	50 038	49 610	49 610	49 607
VALEUR LIQUIDATIVE	328,638	328,638	294,026	294,026	297,492
TAUX DE RENDEMENT	(3,02%)	12,92%	2,92%	11,00%	12,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2018.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018 à D : 10.563.150,719 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2018	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 007 489,614	9 685 884,566	58,90%
Actions		4 007 483,856	9 685 872,866	58,90%
Actions BIAT	10 009	254 317,230	1 508 646,561	9,17%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 013 971,000	6,17%
Actions UIB	55 200	596 380,800	1 633 607,888	9,93%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	506 304,000	3,08%
Actions BH	26 600	195 256,089	457 041,200	2,78%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	1 545 051,585	9,40%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	707 757,160	4,30%
Actions AIR Liquide	4 448	457 949,636	388 755,200	2,36%
Actions BTE	1 555	29 671,220	20 199,450	0,12%
Actions CIL	19 484	72 597,890	287 252,612	1,75%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	66 780,000	0,41%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 394,456	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	27 740,528	0,17%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	93 951,266	0,57%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	186 100,000	1,13%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	61 412,665	0,37%
Actions S.F.B.T	44 919	401 432,430	1 046 837,295	6,37%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	119 070,000	0,72%
Droits		5,758	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
Actions SICAV		639 964,964	648 225,153	3,94%
SICAV RENDEMENT	6 313	639 964,964	648 225,153	3,94%
Obligations des sociétés		224 000,000	229 041,000	1,39%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	224 000,000	229 041,000	1,39%
TOTAL GENERAL		4 871 454,578	10 563 150,719	64,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs				64,18%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018 à D : 2.757.361,831 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	751 000,000	759 076,979			4,62%
Compte à terme au 02/10/2018 (au taux de 6,220%)	126 000,000	127 549,875	92	N° 082142	0,78%
Compte à terme au 02/10/2018 (au taux de 6,220%)	219 000,000	221 687,040	92	N° 082101	1,35%
Compte à terme au 02/10/2018 (au taux de 6,220%)	86 000,000	87 055,185	92	N° 082088	0,53%
Compte à terme au 02/10/2018 (au taux de 6,220%)	19 000,000	19 233,122	92	N° 082032	0,12%
Compte à terme au 03/10/2018 (au taux de 6,220%)	57 000,000	57 691,596	92	N° 081877	0,35%
Compte à terme au 04/10/2018 (au taux de 6,220%)	32 000,000	32 383,902	92	N° 081967	0,20%
Compte à terme au 05/10/2018 (au taux de 6,220%)	55 000,000	55 652,333	92	N° 081805	0,34%
Compte à terme au 05/10/2018 (au taux de 6,220%)	60 000,000	60 711,636	92	N° 081808	0,37%
Compte à terme au 15/12/2018 (au taux de 6,750%)	24 000,000	24 053,260	91	N° 081787	0,15%
Compte à terme au 15/12/2018 (au taux de 6,750%)	15 000,000	15 033,288	91	N° 081965	0,09%
Compte à terme au 27/12/2018 (au taux de 6,750%)	58 000,000	58 025,742	91	N° 081944	0,35%
CERTIFICATS DE DEPOT	1 997 005,615	1 998 284,852			12,15%
Certificat de dépôt au 04/10/2018 (au taux de 6,750%)	499 251,404	499 702,680	10	Banque de Tunisie	3,04%
Certificat de dépôt au 05/10/2018 (au taux de 6,750%)	499 251,404	499 627,781	10	Banque de Tunisie (a)	3,04%
Certificat de dépôt au 07/10/2018 (au taux de 6,750%)	998 502,807	998 954,390	10	Banque de Tunisie (b)	6,07%
TOTAL	2 748 005,615	2 757 361,831			16,77%
Pourcentage par rapport au total des actifs		16,75%			

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Septembre 2018 un montant de D : 3.138.138,613 contre D : 1.671.237,531 à la même date de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Cessions titres à encaisser	35 459,303	118 998,150	17 980,004
Comptes à terme échus à encaisser	2 078 000,000	1 538 000,000	910 000,000
Certificat de dépôt échus à encaisser	1 000 000,000	-	1 000 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	24 678,640	13 428,551	8 512,418
Dividendes à encaisser	0,670	810,830	0,670
TOTAL	<u>3 138 138,613</u>	<u>1 671 237,531</u>	<u>1 936 493,092</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 septembre 2018 un montant de D : 14.999,347 contre D : 34.689,211 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	1 373,154	1 214,287	1 241,192
Etat, retenue à la source	4 564,123	3 854,093	3 848,905
Commissaire aux comptes	8 662,070	8 357,625	11 928,515
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle	-	20 863,206	-
TOTAL	<u>14 999,347</u>	<u>34 689,211</u>	<u>17 418,612</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2018 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2017

Montant	14 395 631,797
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	576 615,478
Nombre de titres émis	1 987
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(451 541,864)
Nombre de titres rachetés	(1 556)
Nombre d'actionnaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	796 276,620
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	739 453,667
Frais de négociation de titres	(4 387,867)
Régularisation des sommes non distribuables	(16 555,724)

Capital au 30-09-2018

Montant	16 035 492,107
Nombre de titres	50 038
Nombre d'actionnaires	14

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 20.699,200 pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018, contre D : 73.435,300 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
<u>Dividendes</u>					
- des actions	16 991,200	315 545,180	70 231,300	340 451,910	340 451,910
-des titres OPCVM	-	27 342,966	-	23 670,170	23 670,170
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	11 388,000	11 388,000	3 204,000	9 536,000	12 978,400
TOTAL	28 379,200	354 276,146	73 435,300	373 658,080	377 100,480

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 à D : 73.980,653 contre D : 39.866,414 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Intérêts sur comptes à terme	34 170,923	84 638,098	21 119,369	52 404,031	70 220,849
Intérêts sur certificats de dépôt	39 809,730	89 033,606	18 747,045	49 872,732	69 169,276
TOTAL	73 980,653	173 671,704	39 866,414	102 276,763	139 390,125

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 à D : 30.428,261 contre D : 25.693,948 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2018	Du 01/01 au 30/09/2018	Du 01/07 au 30/09/2018	Du 01/07 au 30/09/2017	Année 2017
Commission de gestion	26 081,368	73 711,690	22 023,386	61 751,458	83 745,200
Rémunération du dépositaire	4 346,893	12 285,276	3 670,562	10 291,906	13 957,534
TOTAL	30 428,261	85 996,966	25 693,948	72 043,364	97 702,734

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 à D : 9.474,155 contre D : 8.990,164 pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille ainsi :

	Du 01/07 au 30/09/2018	Du 01/01 au 30/09/2018	Du 01/07 au 30/09/2018	Du 01/07 au 30/09/2017	Année 2017
Redevance CMF	4 346,893	12 285,276	3 670,562	10 291,906	13 957,534
Honoraires commissaire aux comptes	3 570,888	10 596,222	3 570,888	6 841,119	10 412,007
Rémunération du PDG	1 200,000	3 600,000	1 200,000	3 600,000	4 800,000
TCL	356,374	1 128,291	548,714	1 001,675	1 106,051
TOTAL	9 474,155	27 609,789	8 990,164	21 734,700	30 275,592

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 septembre 2018, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 70.723.663 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2018 de 729.493 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2018 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 10,32% de son actif en titres émis ou garantis par MODERN LEASING. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 29 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

SAMIR LABIDI

BILAN
au 30 Septembre 2018
(Unité : 1000 TND)

	Notes	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	55 268,351	49 109,060	52 085,483
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 377,904	1 073,855	1 086,215
b - Obligations et Valeurs assimilées		51 890,447	48 035,205	50 999,268
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		15 455,312	15 798,647	13 075,728
a - Placement monétaires	3-3	12 464,933	10 457,154	6 964,748
b – Disponibilités	3-11	2 990,379	5 341,493	6 110,980
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		70 723,663	64 907,707	65 161,211
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	152,413	149,242	162,592
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	33,801	179,383	41,601
TOTAL PASSIF		186,214	328,625	204,193
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-5	68 155,243	62 708,947	62 442,160
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	2 382,206	1 870,135	2 514,858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,422	0,063	0,063
b - Sommes distribuables de la période		2 381,784	1 870,072	2 514,795
ACTIF NET		70 537,449	64 579,082	64 957,018
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		70 723,663	64 907,707	65 161,211

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2018

(Unité : 1000 TND)

	Notes	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	716,178	2 099,402	610,348	1 867,251	2 500,788
a - Dividendes		-	71,882	-	65,603	65,603
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		716,178	2 027,520	610,348	1 801,648	2 435,185
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	289,704	741,008	304,186	737,460	999,332
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 005,882	2 840,410	914,534	2 604,711	3 500,120
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	152,413	434,932	149,242	428,239	572,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		853,469	2 405,478	765,292	2 176,472	2 927,724
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	31,619	89,506	79,914	235,672	306,482
RESULTAT D'EXPLOITATION		821,850	2 315,972	685,378	1 940,800	2 621,242
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-92,357	65,812	- 216,450	- 70,728	- 106,447
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		92,357	-65,812	216,450	70,728	106,447
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		54,110	-1,345	26,132	- 24,456	-12,246
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-15,142	21,115	- 9,767	31,138	31,138
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		860,818	2 335,742	701,743	1 947,482	2 640,134

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2018

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	821,850	2 315,972	685,378	1 940,800	2 621,242
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	54,110	-1,345	26,132	- 24,456	-12,246
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-15,142	21,115	- 9,767	31,138	31,138
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	2 605,717	-	2 514,003	2 514,003
AN 3 -Transaction sur le capital					
a – Souscriptions	5 929,683	35 834,648	989,297	29 720,138	39 840,436
* Capital	5 742,200	34 568,100	965,700	28 640,600	38 410,100
* Régularisation des sommes non distrib	2,887	20,052	- 0,033	3,913	5,861
* Régularisations des sommes distrib	184,596	1 246,496	23,630	1 075,625	1 424,475
b – Rachats	9 520,992	29 984,241	9 492,007	23 046,111	33 481,125
* Capital	9 240,300	28 880,800	9 251,900	22 195,000	32 243,000
* Régularisation des sommes non distrib	3,718	14,039	0,018	5,589	8,034
* Régularisation des sommes distrib	276,974	1 089,402	240,089	845,522	1 230,091
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 2 730,491	5 580,432	-7 800,967	6 107,506	6 485,442
AN 4 - Actif Net					
a- En début de période	73 267,941	64 957,018	72 380,049	58 471,576	58 471,576
b - En fin de période	70 537,449	70 537,449	64 579,082	64 579,082	64 957,018
AN 5 - Nombre d'actions					
a- En début de période (mille actions)	716,102	624,248	709,895	562,577	562,577
b- En fin de période (mille actions)	681,121	681,121	627,033	627,033	624,248
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	102,315	104,056	101,959	103,935	103,935
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	103,561	103,561	102,992	102,992	104,056
TAUX DE RENDEMENT	1,218%	3,395%	1,013%	2,88%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2018

(Unité Dinars)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/09/2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Septembre 2018**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2018** à **55.268.351** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.651.007	20,72%	20,77%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.212.643	7,37%	7,39%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.438.364	13,35%	13,38%	
Titres émis par des sociétés	531.500	36.084.050	37.239.440	52,65%	52,79%	
AMEN BANK 2011-1	20.000	600.000	600.400	0,85%	0,85%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	199.850	199.875	0,28%	0,28%	-
EO ATL 2013-1	20.000	800.000	819.316	1,16%	1,16%	BBB.
EO ATL 2013-2	5.000	300.000	315.150	0,45%	0,45%	BBB.
BH 2009	5.000	269.000	277.562	0,39%	0,39%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	285.000	289.035	0,41%	0,41%	BBB-
BH.2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	285.000	289.639	0,41%	0,41%	BBB-
CHO 2009	2.000	50.000	52.107	0,07%	0,07%	BIAT
STB 2010-1 (B)	10.000	466.400	476.802	0,67%	0,68%	-
STB SUB 2011	30.000	427.800	441.927	0,62%	0,63%	-

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
EO MODERN LEASING 2012	25.000	1.000.000	1 032.055	1,46%	1,46%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.300.000	1 306.462	1,85%	1,85%	-
EO UIB 2012-1	20.000	571.000	591.815	0,84%	0,84%	-
UBCI 2013-1	10.000	400.000	407.333	0,58%	0,58%	-
CIL 2014/2	5.000	200.000	208.129	0,29%	0,30%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	400.000	417.257	0,59%	0,59%	BBB.
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	80.000	82.079	0,12%	0,12%	BB.
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	300.000	315.736	0,45%	0,45%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	900.000	949.047	1,34%	1,35%	-
Hannibal LEASE 2015-2	5.000	300.000	309.406	0,44%	0,44%	BB
CIL 2016/1	10.000	600.000	613.611	0,87%	0,87%	BBB-
ATL 2015-2	10.000	600.000	621.501	0,88%	0,88%	BBB
UNIFACTOR 2015	5.000	300.000	312.208	0,44%	0,44%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	600.000	609.557	0,86%	0,86%	BB
ATL 2016-1	10.000	600.000	609.468	0,86%	0,86%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	600.000	606.805	0,86%	0,86%	BB+
AMEN BANK SUB 2016-1	20.000	2.000.000	2.103.233	2,97%	2,98%	-
Hannibal LEASE 2016-2	20.000	2.000.000	2.105.642	2,98%	2,99%	BB
TUNISIE LEASING SUB 2016	10.000	800.000	828.518	1,17%	1,17%	BB+
EO BTE 2016	10.000	800.000	832.309	1,18%	1,18%	-
UIB SUB 2016	10.000	800.000	834.774	1,18%	1,18%	-
TUNISIE LEASING 2017/1	20.000	2.000.000	2.039.662	2,88%	2,89%	BBB+
BNA SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.021.181	1,44%	1,45%	-
AMEN BANK SUB 2017-1	10.000	1.000.000	1.025.484	1,45%	1,45%	-
ATTIJARI LEASING 2016-2	20.000	2.000.000	2.072.951	2,93%	2,94%	BB+
ATL Subordonné 2017	15.000	1.500.000	1.590.904	2,25%	2,26%	BB
ATB Subordonné 2017	10.000	1.000.000	1.035.361	1,46%	1,47%	-
HL 2017-03	15.000	1.500.000	1.567.266	2,22%	2,22%	BB
Tunisie Leasing 2017-2	10.000	1.000.000	1.042.236	1,47%	1,48%	BBB+
BH Subordonné 2018-1	20.000	2.000.000	2.057.632	2,91%	2,92%	-
ML Subordonné 2018-1	12.500	1.250.000	1.285.089	1,82%	1,82%	BB
ATL 2018-1	10.000	1.000.000	1.013.826	1,43%	1,44%	BB
BNA Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.009.403	1,43%	1,43%	-
ATTIJARI LEASING Subordonné 2018-1	10.000	1.000.000	1.019.687	1,44%	1,45%	BB-
Titres OPCVM	32.978	3.383.365	3.377.904	4,78%	4,79%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	32.978	3.383.365	3.377.904	4,78%	4,79%	-
Total du portefeuille-titres.		53.667.415	55.268.351	78,15%	78,35%	

La valeur des BTA au 30/09/2018 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 11.392 Dinars. Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-07-2018** au **30-09-2018**, concernent les remboursements des obligations de société échues et s'élèvent à un total de **533.350** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **716.178 DT** pour la période allant du **01-07-2018** au **30-09-2018**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des BTA	157.484	466.205	157.484	469.532	627.015
Revenues des titres OPCVM	-	71.882	-	65.603	65.603
Revenus des obligations	558.694	1.561.315	452.864	1.332.116	1.808.170
Total	716.178	2.099.402	610.348	1.867.251	2.500.788

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2018** à **12.464.933 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% actif	Emetteur
CD240918/041018 BH (9,25%,10j)	498.975	499.693	0,71%	BH
CD250918/051018 BH (9,25%,10j)	498.975	499.590	0,71%	BH
CD260918/061018 BH (9,25%,10j)	498.975	499.487	0,71%	BH
CD280818/171018ML (9,35%,50j)	1.484.616	1.495.077	2,11%	MODERN LEASING
CD140918/141018ML (9,35%,30j)	1.490.722	1.495.980	2,12%	MODERN LEASING
CD210918/211018ML (9,35%,30j)	1.987.630	1.991.753	2,82%	MODERN LEASING
CD140918/141018UF (9,35%,30j)	1.987.630	1.994.640	2,82%	UNION FACTORING
CD200918/201018UF (9,35%,30j)	1.987.630	1.992.165	2,82%	UNION FACTORING
CD110718/091018HL (9,95%,90j)	1.961.166	1.996.548	2,82%	Hannibal Lease
Total	12.396.319	12.464.933	17,62%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2018** au **30-09-2018** un montant de **289.704 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts des placements à termes	6.845	18.891	110.861	199.132	237.903
Intérêts des certificats de dépôts	282.859	722.117	193.325	538.328	761.429
Total	289.704	741.008	304.186	737.460	999.332

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2018** au **30-09-2018** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2017** au **30-09-2017** se détaillent ainsi :

Libellé	2018	2017
Capital au 1er Janvier		
Montant	62.442.160	56.258.341
Nombre d'actions	624.248	562.577
Nombre d'actionnaires	826	652
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	34.568.100	28.640.600
Régl des sommes non distribuables	20.052	3.913
Nombre d'actions émises	345.681	286.406
Rachats effectués		
Montant (nominal)	28.880.800	22.195.000
Régl des sommes non distribuables	14.039	5.589
Nombre d'actions rachetées	288.808	221.950
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1.345	-24.456
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	21.115	31.138
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Septembre		
Montant	68.155.243	62.708.947
Nombre d'actions	681.121	627.033
Nombre d'actionnaires	864	628

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **30-09-2018** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	387	35	422
Sommes distribuables exercice en cours	2.315.972	65.812	2.381.784
Total	2.316.359	65.847	2.382.206

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2018** à **152.413 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	26.896	26.337	25.439
Rémunération du distributeur à payer	125.517	122.905	137.153
Total	152.413	149.242	162.592

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2018** à **33.801 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Etat retenues à la source	-	84	84
Honoraires du commissaire aux comptes	15.353	14.783	18.825
Redevances CMF à régler	6.000	5.677	6.039
Autres charges AGO amortis	103	6.882	-
TCL à payer	1.349	1.995	1.653
Jetons de présence	10.996	11.845	15.000
Contribution Exceptionnelle	-	138.117	-
Total	33.801	179.383	41.601

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2018** au **30-09-2018** à **152.413 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	26.896	76.753	26.337	75.572	101.011
Rémunération du distributeur	125.517	358.179	122.905	352.667	471.385
Total	152.413	434.932	149.242	428.239	572.396

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-07-2018** au **30-09-2018** à **31.619 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevances CMF	17.932	51.169	17.558	50.381	67.341
Honoraires du commissaire aux comptes	5.132	15.240	5.723	16.981	22.703
Autres charges AGO amortis	2.154	5.504	4.107	11.306	7.863
T CL	2.397	6.585	2.791	7.041	8.913
Jetons de présence	4.004	10.996	3.190	11.846	15.000
Autres charges *	-	12	-	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	46.545	138.117	184.662
Total	31.619	89.506	79.914	235.672	306.482

* La VL du 26/02/2018 a été publiée à tort avec une majoration de 4 millimes, l'impact net de cette erreur a engendré une charge supplémentaire de 12 dinars jugée non significative.

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2018** à **2.990.379 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Dépôts à vue	2.990.379	2 327 841	6.110.980
Placements à terme	-	3 013 652	-
Total	2.990.379	5 341 493	6.110.980

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 septembre 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 76 533 079 dinars et un bénéfice net de la période de 916 804 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 septembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 24 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2018 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	61 064 961,862	48 433 308,141	51 618 842,888
	a- Obligations et valeurs assimilées		60 248 697,862	45 259 276,891	48 417 217,888
	b- Titres OPCVM		816 264,000	3 174 031,250	3 201 625,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	15 398 877,857	17 402 779,561	17 312 688,716
	a- Placements monétaires		3 821 908,531	5 139 964,472	4 641 081,331
	b- Disponibilités		11 576 969,326	12 262 815,089	12 671 607,385
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	69 239,726	10 039,848	1 869,870
	TOTAL ACTIF		76 533 079,445	65 846 127,550	68 933 401,474
	<u>PASSIF</u>		<u>363 277,916</u>	<u>328 256,591</u>	<u>182 921,271</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	341 960,897	214 573,108	150 596,242
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	21 317,019	113 683,483	32 325,029
	<u>ACTIF NET</u>		<u>76 169 801,529</u>	<u>65 517 870,959</u>	<u>68 750 480,203</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	73 821 840,758	63 710 995,920	66 238 600,147
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>2 347 960,771</u>	<u>1 806 875,039</u>	<u>2 511 880,056</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		2 347 960,771	1 806 875,039	2 511 880,056
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		76 533 079,445	65 846 127,550	68 933 401,474

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2018 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>812 578,787</u>	<u>2 185 531,823</u>	<u>618 674,965</u>	<u>1 840 508,060</u>	<u>2 467 422,284</u>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		812 578,787	2 185 531,823	618 674,965	1 774 514,710	2 401 428,934
	Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	0,000	65 993,350	65 993,350
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>233 799,765</u>	<u>664 455,121</u>	<u>170 202,515</u>	<u>387 268,115</u>	<u>586 979,258</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 046 378,552</u>	<u>2 849 986,944</u>	<u>788 877,480</u>	<u>2 227 776,175</u>	<u>3 054 401,542</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-176 520,735</u>	<u>-489 480,612</u>	<u>-146 679,652</u>	<u>-400 586,063</u>	<u>-551 192,187</u>
	Revenu net des placements		869 857,817	2 360 506,332	642 197,828	1 827 190,112	2 503 209,355
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	<u>-27 861,491</u>	<u>-78 862,005</u>	<u>-59 189,704</u>	<u>-165 190,187</u>	<u>-224 816,010</u>
	Résultat d'exploitation		841 996,326	2 281 644,327	583 008,124	1 661 999,925	2 278 393,345
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-88 785,959</u>	<u>66 316,444</u>	<u>97 809,020</u>	<u>144 875,114</u>	<u>233 486,711</u>
	Sommes capitalisables de la période		753 210,367	2 347 960,771	680 817,144	1 806 875,039	2 511 880,056
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>88 785,959</u>	<u>-66 316,444</u>	<u>-97 809,020</u>	<u>-144 875,114</u>	<u>-233 486,711</u>
	<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		<u>56 406,813</u>	<u>103 251,788</u>	<u>44 871,430</u>	<u>40 506,712</u>	<u>88 465,582</u>
	<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		<u>18 401,143</u>	<u>61 233,674</u>	<u>420,000</u>	<u>9 195,068</u>	<u>9 195,068</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>-22 178,980</u>	<u>-2 917,254</u>	<u>-9 281,755</u>	<u>-9 281,755</u>
	Résultat net de la période		916 804,282	2 423 950,809	625 382,300	1 702 419,950	2 366 772,240

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>916 804,282</u>	<u>2 423 950,809</u>	<u>625 382,300</u>	<u>1 702 419,950</u>	<u>2 366 772,240</u>
a- Résultat d'exploitation	841 996,326	2 281 644,327	583 008,124	1 661 999,925	2 278 393,345
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	56 406,813	103 251,788	44 871,430	40 506,712	88 465,582
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	18 401,143	61 233,674	420,000	9 195,068	9 195,068
d- Frais de négociation de titres	0,000	-22 178,980	-2 917,254	-9 281,755	-9 281,755
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-3 287 396,890</u>	<u>4 995 370,517</u>	<u>4 951 245,004</u>	<u>11 152 498,070</u>	<u>13 720 755,024</u>
a- Souscriptions	9 133 161,036	47 737 339,198	11 442 255,406	39 669 103,532	48 558 061,581
- Capital	8 984 000,000	47 503 600,000	11 745 900,000	41 155 400,000	50 167 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	149 161,036	233 739,198	-303 644,594	-1 486 296,468	-1 609 138,419
b- Rachats	12 420 557,926	42 741 968,681	6 491 010,402	28 516 605,462	34 837 306,557
- Capital	12 209 200,000	42 530 000,000	6 651 200,000	29 600 900,000	36 013 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	211 357,926	211 968,681	-160 189,598	-1 084 294,538	-1 175 693,443
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-2 370 592,608</u>	<u>7 419 321,326</u>	<u>5 576 627,304</u>	<u>12 854 918,020</u>	<u>16 087 527,264</u>
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	78 540 394,137	68 750 480,203	59 941 243,655	52 662 952,939	52 662 952,939
b- En fin de période	76 169 801,529	76 169 801,529	65 517 870,959	65 517 870,959	68 750 480,203
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	776 340	694 352	617 408	552 810	552 810
b- En fin de période	744 088	744 088	668 355	668 355	694 352
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>102,366</u>	<u>102,366</u>	<u>98,028</u>	<u>98,028</u>	<u>99,013</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>4,70%</u>	<u>4,53%</u>	<u>3,85%</u>	<u>3,88%</u>	<u>3,94%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-09-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 30-09-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 30-09-2018.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2018 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

LIBELLE		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Emprunts d'État	(1)	33 661 197,628	24 204 861,177	23 879 145,421
Obligations des Sociétés	(2)	26 587 500,234	21 054 415,714	24 538 072,467
Titres d'OPCVM	(3)	816 264,000	3 174 031,250	3 201 625,000
Total		61 064 961,862	48 433 308,141	51 618 842,888

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
<u>Emprunts d'Etat</u>		<u>32 140 752,000</u>	<u>33 661 197,628</u>	<u>43,98%</u>
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 897 756,760	2,48%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	8 905 760,645	11,64%
BTA082022	50	47 700,000	70 685,275	0,09%
BTA102018	9 000	8 954 100,000	9 522 248,384	12,44%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 264 746,564	17,33%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>25 707 549,000</u>	<u>26 587 500,234</u>	<u>34,74%</u>
AIL 2015-1	15 000	600 000,000	605 633,754	0,79%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	2 000 000,000	2 039 373,309	2,66%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	1 500 000,000	1 572 106,850	2,05%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 800 000,000	1 898 093,589	2,48%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	1 600 000,000	1 631 919,342	2,13%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	8 000,000	8 384,175	0,01%
ATTIJARI LEASE 2015-1	500	20 000,000	20 539,704	0,03%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	20 000,000	20 917,260	0,03%
BNASUB09	1 700	67 949,000	69 372,466	0,09%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	800 000,000	832 308,602	1,09%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	920 000,000	962 980,384	1,26%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 200 000,000	1 227 221,917	1,60%
CIL 2017 - 7.95%	5 000	500 000,000	517 424,658	0,68%
CIL2013/1-A 7%	400	8 000,000	8 366,992	0,01%
CIL2015-1 T 7.65%	300	12 000,000	12 217,301	0,02%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	600 000,000	633 802,521	0,83%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 179 600,000	1 216 585,792	1,59%
HL 2016-1 7.65%	5 000	300 000,000	304 778,630	0,40%
HL 2016-2 7.65%	10 000	800 000,000	841 180,055	1,10%
HL 2017-3 8%	20 000	2 000 000,000	2 086 969,863	2,73%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
HL 2018-1 8.3%	15 000	1 500 000,000	1 534 382,466	2,00%
TLS2015-2	20 000	1 200 000,000	1 241 621,917	1,62%
TLS2016-1	15 000	900 000,000	926 482,192	1,21%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 561 421,917	2,04%
TLS2018-1 7.95%	15 000	1 500 000,000	1 538 421,369	2,01%
UBCI 2013	21 200	848 000,000	863 545,582	1,13%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	1 600 000,000	1 669 547,836	2,18%
UIB SUB 2015	10 600	424 000,000	431 220,777	0,56%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	300 000,000	310 679,014	0,41%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
Titres OPCVM		805 425,143	816 264,000	1,07%
Union Financière ALYSSA SICAV	8 000	805 425,143	816 264,000	1,07%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	65 993,350	65 993,350
Revenus des obligations et valeurs assimilées	812 578,787	2 185 531,823	618 674,965	1 774 514,710	2 401 428,934
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	411 980,481	1 035 036,941	313 744,875	947 710,464	1 260 417,588
Revenus des obligations privées	400 598,306	1 150 494,882	304 930,090	826 804,246	1 141 011,346
TOTAL	812 578,787	2 185 531,823	618 674,965	1 840 508,060	2 467 422,284

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2018 à 15 398 877,857 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	3 821 908,531	5 139 964,472	4 641 081,331	4,99%
Disponibilités	(2)	11 576 969,326	12 262 815,089	12 671 607,385	15,13%
Total		15 398 877,857	17 402 779,561	17 312 688,716	20,12%

(1) Placements monétaires :

a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	850	06/02/2018	801 206,741	825 605,900	1,08%
Total placement BTCT			801 206,741	825 605,900	1,08%

b) Certificats de dépôt:

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
UBCI	7,25%	20 jours	13/09/2018	996 790,704	999 677,907	1,31%
UBCI	7,25%	20 jours	19/09/2018	996 790,704	998 713,184	1,30%
UBCI	7,25%	20 jours	20/09/2018	498 395,352	499 276,312	0,65%
UBCI	7,25%	20 jours	28/09/2018	498 395,352	498 635,228	0,65%
Total placement certificats de dépôt				2 990 372,112	2 996 302,631	3,92%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Dépôts à terme	8 500 000,000	10 000 000,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	49 175,343	66 699,289	57 471,012
Intérêts courus/DAV (POT)	41 450,213	19 899,775	28 245,149
Avoirs en banque	2 986 343,770	2 176 216,025	4 585 891,224
Total	11 576 969,326	12 262 815,089	12 671 607,385

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	9 688,780	24 415,258	1 427,514	4 137,940	5 600,689
Intérêts des certificats de dépôts	51 647,228	171 518,764	47 713,821	112 079,143	170 795,091
Intérêts des dépôts à terme	172 463,757	468 521,099	121 061,180	271 051,032	410 583,478
TOTAL	233 799,765	664 455,121	170 202,515	387 268,115	586 979,258

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>69 239,726</u>	<u>10 039,848</u>	<u>1 869,870</u>
	RS sur BTA	69 239,726	-	1 869,870
	RS sur obligations	-	10 039,848	-

3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>341 960,897</u>	<u>214 573,108</u>	<u>150 596,242</u>
	Frais de gestionnaire	78 453,660	65 180,956	66 926,052
	Frais de dépositaire	54 387,345	30 856,753	16 734,129
	Frais des distributeurs	209 119,892	118 535,399	66 936,061

3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>21 317,019</u>	<u>113 683,483</u>	<u>32 325,029</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	11 563,964
	Redevance CMF	6 345,099	5 377,722	5 703,280
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	94 262,960	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	14 971,920	14 042,801	15 057,785

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	69 435 200
* Nombre de titres	694 352
* Nombre d'actionnaires	342
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	47 503 600
* Nombre de titres émis	475 036
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	42 530 000
* Nombre de titres rachetés	425 300
<u>Capital au 30/09/2018</u>	
* Montant en nominal	74 408 800
* Nombre de titres	744 088
* Nombre d'actionnaires	408

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 s'élève à 7 419 321,326 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/09/2018 est de 744 088 contre 694 352 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>66 238 600,147</u>	<u>66 238 600,147</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>47 503 600,000</u>	<u>47 503 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-42 530 000,000</u>	<u>-42 530 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>2 609 640,611</u>	<u>4 957 601,382</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	103 251,788	103 251,788
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	61 233,674	61 233,674
- Frais de négociation de titres	-22 178,980	-22 178,980
- Régularisation sommes capitalisables	-449 900,171	-449 900,171
- Résultat de l'exercice antérieur	2 511 880,056	2 511 880,056
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	405 354,244	405 354,244
- Sommes capitalisables		2 347 960,771
<u>Montant fin de période au 30/09/2018</u>	<u>73 821 840,758</u>	<u>76 169 801,529</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/09/2018 s'élèvent à 2 347 960,771 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	2 281 644,327	1 661 999,925	2 278 393,345
Régularisation du résultat d'exploitation	66 316,444	144 875,114	233 486,711
Total	2 347 960,771	1 806 875,039	2 511 880,056

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>176 520,735</u>	<u>489 480,612</u>	<u>146 679,652</u>	<u>400 586,063</u>	<u>551 192,187</u>
Rémunération du gestionnaire	78 453,660	217 546,938	65 190,956	178 038,250	244 974,302
Rémunération du dépositaire	19 613,415	54 386,736	16 297,740	44 509,563	61 243,583
Rémunération des distributeurs	78 453,660	217 546,938	65 190,956	178 038,250	244 974,302

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>27 861,491</u>	<u>78 862,005</u>	<u>59 189,704</u>	<u>165 190,187</u>	<u>224 816,010</u>
Redevance CMF	19 613,415	54 386,736	16 297,740	44 509,563	61 243,583
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	33 989,308	94 262,960	128 252,107
Abonnement des charges budgétisées	8 248,076	24 475,269	8 902,656	26 417,664	35 320,320

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Période du 01.07.18 au 30.09.18</u>	<u>Période du 01.01.18 au 30.09.18</u>	<u>Période du 01.07.17 au 30.09.17</u>	<u>Période du 01.01.17 au 30.09.17</u>	<u>Période du 01.01.17 au 31.12.17</u>
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 248,076</u>	<u>24 475,269</u>	<u>8 902,656</u>	<u>26 417,664</u>	<u>35 320,320</u>
Taxes	1 885,390	5 594,689	2 294,126	6 807,571	9 101,697
Frais bancaires	24,218	71,864	27,777	82,425	110,202
Publication BO CMF	303,348	900,152	480,290	1 425,209	1 905,500
Honoraires CAC	1 709,310	5 072,190	1 693,808	5 026,192	6 720,000
Frais AGO et publications	1 301,117	3 860,922	1 291,102	3 831,205	5 122,307
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,342	3 024,658	8 975,343	12 000,000
Alpha mena	0,000	0,000	90,866	269,634	360,500
Autres	0,037	0,110	0,029	0,086	0,114

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO

SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 septembre 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 109 255 096 dinars et un bénéfice net de la période de 1 142 995 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 septembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 83,21% de l'actif total au 30 septembre 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 24 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2018 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	90 915 623,671	115 536 364,560	112 864 803,193
	a- Obligations et valeurs assimilées		90 915 623,671	115 536 364,560	112 864 803,193
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	18 339 471,951	33 795 856,069	29 975 102,653
	a- Placements monétaires		3 323 273,303	4 494 073,613	5 990 953,151
	b- Disponibilités		15 016 198,648	29 301 782,456	23 984 149,502
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		109 255 095,622	149 332 220,629	142 839 905,846
	<u>PASSIF</u>		<u>710 911,049</u>	<u>997 472,745</u>	<u>401 291,290</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	682 105,641	589 821,247	332 035,967
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	28 805,408	407 651,498	69 255,323
	<u>ACTIF NET</u>		<u>108 544 184,573</u>	<u>148 334 747,884</u>	<u>142 438 614,556</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	105 399 917,384	144 659 854,862	137 725 559,084
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>3 144 267,189</u>	<u>3 674 893,022</u>	<u>4 713 055,472</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		189,053	1 101,687	1 048,614
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 144 078,136	3 673 791,335	4 712 006,858
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		109 255 095,622	149 332 220,629	142 839 905,846

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/09/2018 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1	3.1	<u>1 139 417,673</u>	<u>3 772 822,651</u>	<u>1 415 458,282</u>	<u>4 494 726,910</u>	<u>5 886 929,947</u>
Revenus du portefeuille-titres						
		1 139 417,673	3 772 822,651	1 415 458,282	4 494 726,910	5 886 929,947
Revenus des obligations et valeurs assimilées						
PR 2	3.2	<u>276 336,251</u>	<u>804 382,235</u>	<u>359 983,316</u>	<u>857 403,982</u>	<u>1 228 213,289</u>
Revenus des placements monétaires						
		<u>1 415 753,924</u>	<u>4 577 204,886</u>	<u>1 775 441,598</u>	<u>5 352 130,892</u>	<u>7 115 143,236</u>
Total des revenus des placements						
CH 1	3.8	<u>-252 597,296</u>	<u>-842 202,047</u>	<u>-341 244,633</u>	<u>-1 036 140,879</u>	<u>-1 368 176,335</u>
Charges de gestion des placements						
		1 163 156,628	3 735 002,839	1 434 196,965	4 315 990,013	5 746 966,901
Revenu net des placements						
CH 2	3.9	-38 186,367	-123 608,007	-178 066,664	-520 773,445	-697 816,762
Autres charges						
		1 124 970,261	3 611 394,832	1 256 130,301	3 795 216,568	5 049 150,139
Résultat d'exploitation						
PR 4		-224 203,551	-467 316,696	-21 770,468	-121 425,233	-337 143,281
Régularisation du résultat d'exploitation						
		900 766,710	3 144 078,136	1 234 359,833	3 673 791,335	4 712 006,858
Sommes distribuables de la période						
PR 4		224 203,551	467 316,696	21 770,468	121 425,233	337 143,281
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)						
		18 024,732	-343 753,371	35 503,996	65 789,371	101 293,367
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres						
		0,000	381 836,667	0,000	73 312,391	74 312,391
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres						
		0,000	-17 261,996	-1 593,649	-15 424,243	-15 424,243
Frais de négociation de titres						
		1 142 994,993	3 632 216,132	1 290 040,648	3 918 894,087	5 209 331,654
Résultat net de la période						

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/09/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 142 994,993</u>	<u>3 632 216,132</u>	<u>1 290 040,648</u>	<u>3 918 894,087</u>	<u>5 209 331,654</u>
a- Résultat d'exploitation	1 124 970,261	3 611 394,832	1 256 130,301	3 795 216,568	5 049 150,139
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 024,732	-343 753,371	35 503,996	65 789,371	101 293,367
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	381 836,667	0,000	73 312,391	74 312,391
d- Frais de négociation de titres	0,000	-17 261,996	-1 593,649	-15 424,243	-15 424,243
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 144 954,940</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 449 551,371</u>	<u>-5 449 551,371</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-10 006 324,795</u>	<u>-33 381 691,175</u>	<u>35 045,857</u>	<u>-15 934 886,255</u>	<u>-23 121 457,150</u>
a- Souscriptions	9 456 452,727	40 464 326,867	22 550 738,520	57 024 690,189	76 444 615,282
- Capital	9 303 300,000	39 650 700,000	22 314 100,000	55 959 300,000	74 992 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-83 368,542	-351 099,002	-210 379,797	-538 943,245	-713 286,392
- Régularisation des sommes distribuables	236 521,269	1 164 725,869	447 018,317	1 604 333,434	2 165 401,674
b- Rachats	19 462 777,522	73 846 018,042	22 515 692,663	72 959 576,444	99 566 072,432
- Capital	19 174 300,000	72 285 300,000	22 256 100,000	71 337 600,000	97 405 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-172 264,845	-639 236,002	-209 195,689	-688 838,636	-927 382,009
- Régularisation des sommes distribuables	460 742,367	2 199 954,044	468 788,352	2 310 815,080	3 087 654,441
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 863 329,802	-33 894 429,983	1 325 086,505	-17 465 543,539	-23 361 676,867
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	117 407 514,375	142 438 614,556	147 009 661,379	165 800 291,423	165 800 291,423
b- En fin de période	108 544 184,573	108 544 184,573	148 334 747,884	148 334 747,884	142 438 614,556
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	1 162 163	1 389 799	1 459 569	1 613 932	1 613 932
b- En fin de période	1 063 453	1 063 453	1 460 149	1 460 149	1 389 799
VALEUR LIQUIDATIVE	102,067	102,067	101,588	101,588	102,488
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,10%	3,87%	3,42%	3,38%	3,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2018 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
BTA	(1)	57 677 448,906	72 144 431,067	71 831 018,016
Obligations émises par l'État	(2)	1 824 990,904	2 433 321,206	2 463 083,836
Obligations des Sociétés	(2)	31 413 183,861	40 958 612,287	38 570 701,341
Total		90 915 623,671	115 536 364,560	112 864 803,193

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
BTA		<u>56 461 725,623</u>	<u>57 677 448,906</u>	<u>52,79%</u>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 002 696,072	4,58%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	971 725,901	0,89%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 474 015,392	6,84%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 798 790,424	29,11%
BTA102018	7 000	6 774 066,667	7 297 497,008	6,68%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 132 724,109	4,70%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		<u>1 800 000,000</u>	<u>1 824 990,904</u>	<u>1,67%</u>
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 800 000,000	1 824 990,904	1,67%
Obligations des Sociétés		<u>30 448 071,000</u>	<u>31 413 183,861</u>	<u>28,75%</u>
AIL 2014-1	30 000	600 000,000	605 952,000	0,55%
AMENBANK ES2009	30 000	1 199 100,000	1 199 243,235	1,10%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 000 000,000	1 020 405,479	0,93%
AMENBANKES2011-1	10 000	300 000,000	300 200,548	0,27%
AMENBANKSUB2010	18 000	839 520,000	843 436,859	0,77%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	250 000,000	254 968,426	0,23%
ATL 2011 TF	10 000	200 000,000	206 301,369	0,19%
ATL 2013-1 TF	10 000	400 000,000	409 657,863	0,37%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 800 000,000	1 898 093,589	1,74%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	414 000,000	433 881,074	0,40%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	400 000,000	407 448,548	0,37%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	800 000,000	821 588,165	0,75%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	1 728 000,000	1 809 656,285	1,66%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	800 000,000	836 690,411	0,77%
BH 2009CATB	50 000	2 690 000,000	2 774 995,156	2,54%
BNASUB09	23 300	931 301,000	950 810,863	0,87%
BTE 2009	20 000	200 000,000	200 368,219	0,18%
BTE 2010	10 000	200 000,000	200 319,123	0,18%
BTE 2010 V	10 000	200 000,000	200 412,203	0,18%
BTK09 CAT(B)	15 000	300 000,000	309 583,719	0,28%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	285 750,000	298 376,236	0,27%
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	680 000,000	711 768,110	0,65%
CIL 2016 -1- 7.5%	5 000	300 000,000	306 805,479	0,28%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 034 849,315	0,95%
CIL2013/1-A 7%	20 000	399 000,000	417 349,589	0,38%
CIL2014-2 7.6%	15 000	600 000,000	624 386,630	0,57%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	600 000,000	610 865,096	0,56%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	300 000,000	316 901,260	0,29%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	600 000,000	618 812,712	0,57%
HL 2016-1 7.65%	10 000	600 000,000	609 557,260	0,56%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 552 000,000	1 631 889,306	1,49%
HL 2017-3 8%	10 000	1 000 000,000	1 043 484,931	0,96%
STB2010-1	46 000	920 000,000	946 004,118	0,87%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	400 000,000	415 336,329	0,38%
TLS2014-1	20 000	400 000,000	409 847,233	0,38%
TLS2014-2	20 000	800 000,000	838 391,233	0,77%
TLS2015-2	10 000	600 000,000	620 810,959	0,57%
TLS2016-1	10 000	600 000,000	617 654,794	0,57%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 040 947,946	0,95%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	760 000,000	793 035,222	0,73%
UIB SUB 2015	20 000	800 000,000	813 624,110	0,74%
UIB2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	201 749,041	0,18%
UIB2009-1 CAT B	20 000	799 400,000	806 723,818	0,74%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations - Intérêts	465 726,379	1 496 300,014	586 994,494	1 954 353,085	2 518 093,169
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	673 691,294	2 276 522,637	828 463,788	2 540 373,825	3 368 836,778
TOTAL	1 139 417,673	3 772 822,651	1 415 458,282	4 494 726,910	5 886 929,947

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2018 à 18 339 471,951 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	3 323 273,303	4 494 073,613	5 990 953,151	3,04%
Disponibilités	(2)	15 016 198,648	29 301 782,456	23 984 149,502	13,74%
Total		18 339 471,951	33 795 856,069	29 975 102,653	16,79%

(1) Placements monétaires :

(a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	850	06/02/2018	801 206,741	825 605,900	0,76%
Total placement BTCT			801 206,741	825 605,900	0,76%

(b) Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif
UBCI	7,25%	20 jours	13/09/2018	996 790,704	999 677,907	0,91%
UBCI	7,25%	20 jours	19/09/2018	996 790,704	998 713,184	0,91%
UBCI	7,25%	20 jours	20/09/2018	498 395,352	499 276,312	0,46%
Total placement certificats de dépôt				2 491 976,760	2 497 667,403	2,29%

(1) Disponibilités :

Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Dépôts à terme	5 500 000,000	23 000 000,000	14 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	49 933,591	136 159,560	87 667,507
Intérêts courus/DAV (POT)	101 946,395	57 905,339	68 091,746
Avoirs en banque	9 103 210,662	5 837 897,557	9 328 390,249
Sommes à l'encaissement	261 108,000	269 820,000	0,000
Total	15 016 198,648	29 301 782,456	23 984 149,502

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	9 688,780	24 399,159	0,000	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	102 315,730	217 124,767	103 587,821	217 001,019	288 014,136
Intérêts sur les avoirs bancaires	164 331,741	562 858,309	256 395,495	640 402,963	940 199,153
TOTAL	276 336,251	804 382,235	359 983,316	857 403,982	1 228 213,289

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	682 105,641	589 821,247	332 035,967
	Frais de gestionnaire	57 536,055	77 727,946	75 630,298
	Frais de dépositaire	93 578,615	75 161,998	36 892,942
	Frais des distributeurs	530 990,971	436 931,303	219 512,727

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	28 805,408	407 651,498	69 255,323
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	152,829	37 900,381
	Redevance CMF	9 030,918	12 421,999	12 413,602
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	375 487,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 774,490	19 589,670	18 941,340

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	138 979 900
* Nombre de titres	1 389 799
* Nombre d'actionnaires	1 607
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	39 650 700
* Nombre de titres émis	396 507
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	72 285 300
* Nombre de titres rachetés	722 853
<u>Capital au 30/09/2018</u>	
* Montant en nominal	106 345 300
* Nombre de titres	1 063 453
* Nombre d'actionnaires	1 337

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 s'élève à -33 894 429,983 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2018 est de 1 063 453 contre 1 389 799 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>137 725 559,084</u>	<u>137 725 559,084</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>39 650 700,000</u>	<u>39 650 700,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-72 285 300,000</u>	<u>-72 285 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>308 958,300</u>	<u>3 453 225,489</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-343 753,371	-343 753,371
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	381 836,667	381 836,667
- Frais de négociations de titres	-17 261,996	-17 261,996
- Régularisation des sommes non distribuables	288 137,000	288 137,000
- Sommes distribuables		3 144 267,189
<u>Montant fin de période au 30/09/2018</u>	<u>105 399 917,384</u>	<u>108 544 184,573</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2018 s'élèvent à **3 144 267,189** DT contre **4 713 055,472** DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	189,053	1 101,687	1 048,614
Résultat d'exploitation	3 611 394,832	3 795 216,568	5 049 150,139
Régularisation du résultat d'exploitation	-467 316,696	-121 425,233	-337 143,281
Total	3 144 267,189	3 674 893,022	4 713 055,472

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>252 597,296</u>	<u>842 202,047</u>	<u>341 244,633</u>	<u>1 036 140,879</u>	<u>1 368 176,335</u>
Rémunération du gestionnaire	57 536,055	191 834,919	77 727,947	236 009,871	311 640,170
Rémunération du dépositaire	28 066,367	93 578,007	37 916,072	115 126,770	152 019,604
Rémunération des distributeurs	166 994,874	556 789,121	225 600,614	685 004,238	904 516,561

3.9 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>38 186,367</u>	<u>123 608,007</u>	<u>178 066,664</u>	<u>520 773,445</u>	<u>697 816,762</u>
Redevance CMF	28 066,367	93 578,007	37 916,072	115 126,770	152 019,604
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	129 986,892	375 487,000	505 473,783
Abonnement des charges budgétisées	10 120,000	30 030,000	10 163,700	30 159,675	40 323,375

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>Abonnement des charges budgétisées</u>	<u>10 120,000</u>	<u>30 030,000</u>	<u>10 163,700</u>	<u>30 159,675</u>	<u>40 323,375</u>
Taxes	3 103,807	9 210,206	4 014,478	11 912,527	15 927,005
Frais bancaires	36,699	108,902	31,568	93,675	125,244
Publication BO CMF	379,469	1 126,032	429,627	1 274,872	1 704,500
Honoraires CAC	1 709,309	5 072,190	1 693,682	5 025,818	6 719,500
Frais AGO et publications	1 866,059	5 537,328	969,687	2 877,440	3 847,126
Jetons de Présence	3 024,657	8 975,342	3 024,658	8 975,343	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 novembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

BILAN (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		26 882	-
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		(1 493)	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-
Total des immobilisations incorporelles	N° 4-1	25 388	-
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		185 572	7 426
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		(6 643)	(791)
Immobilisations corporelles en cours		-	-
Total des immobilisations corporelles	N° 4-2	178 929	6 635
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		83 791 707	82 041 881
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>		-	-
Total des immobilisations financières	N° 4-3	83 791 707	82 041 881
Autres actifs non courants	N° 4-4	-	579 496
Total des autres actifs non courants		-	579 496
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		83 996 025	82 628 012
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	N° 4-5	13 526 696	6 987 926
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		-	-
Placements et autres actifs financiers	N° 4-6	23 907 418	23 898 775
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers</i>		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 4-7	747 888	779 166
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		38 182 003	31 665 867
TOTAL DES ACTIFS		122 178 028	114 293 879

BILAN (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	36 953 847
Réserve légale		740 859	134 077
Prime d'émission		33 846 159	33 846 159
Résultats reportés		5 985 783	145 460
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		77 526 647	71 079 543
Résultat de l'exercice		6 659 829	11 990 182
Total des capitaux propres avant affectation	N° 4-8	84 186 476	83 069 725
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	N° 4-9	19 388 862	20 954 060
Provision pour risques et charges		-	-
Total des passifs non courants		19 388 862	20 954 060
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	N° 4-10	334 520	179 842
Autres passifs courants	N° 4-11	9 441 704	1 016 803
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 4-12	8 826 466	9 073 449
Total des passifs courants		18 602 690	10 270 094
TOTAL DES PASSIFS		37 991 552	31 224 154
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		122 178 028	114 293 879

ETAT DE RESULTAT (*Montants en dinars*)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	N° 5-1	7 495 447	13 017 671
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		7 495 447	13 017 671
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés		5 080	7 910
Charges de personnel	N° 5-2	53 741	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	N° 5-3	586 840	581 432
Autres charges d'exploitation	N° 5-4	640 479	588 979
Total des charges d'exploitation		1 286 140	1 178 321
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		6 209 307	11 839 350
Charges financières nettes	N° 5-5	(2 511 729)	(2 555 811)
Produits des placements	N° 5-6	2 977 243	2 733 431
Autres gains ordinaires		-	248
Autres pertes ordinaires		(2)	(1)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		6 674 820	12 017 217
Impôt sur les sociétés	N° 5-7	(14 991)	(26 035)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
		6 659 829	11 991 182
Eléments extraordinaires		-	(1 000)
RESULTAT NET			
		6 659 829	11 990 182

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants en dinars)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		6 659 829	11 990 182
Ajustement pour :			
▪ Amortissements, résorptions et provisions		586 840	581 432
▪ Variations des :			
- Stocks		-	-
- Créances		-	-
- Autres actifs courants	N° 6-1	(6 480 400)	(5 493 097)
- Fournisseurs et comptes rattachés	N° 6-1	154 678	106 385
- Autres passifs courants	N° 6-1	4 622 507	(863 653)
- Autres passifs financiers	N° 6-1	(1 412 741)	1 189 548
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 130 712	7 510 797
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	(1 514)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 749 826)	(4 705 548)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 749 826)	(4 707 062)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(1 740 683)	(2 402 000)
Augmentation de capital		-	-
Encaissements provenant des emprunts bancaires		-	-
Remboursements des emprunts bancaires		(793 626)	-
Encaissements provenant des crédits leasing		-	-
Remboursements des crédits leasing		(16 214)	-
Encaissements provenant de la cession des placements à court terme		-	1 667 840
Décassements provenant de l'acquisition des placements à court terme		(100 000)	(2 050 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 650 523)	(2 784 160)
VARIATION DE TRESORERIE		(269 637)	19 575
Trésorerie au début de l'exercice		689 626	670 051
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 6-2	419 989	689 626

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2017	31/12/2016
Revenus et autres produits d'exploitation	7 495 447	Achats d'approvisionnements consommés	5 080	Marge	7 490 367	13 009 761
Marge	7 490 367	Autres charges externes	637 894	Valeur ajoutée brute	6 852 473	12 420 782
Valeur ajoutée brute	6 852 473	Charges de personnel	53 741	Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	6 796 147	12 420 782
		Impôts et taxes	2 585			
Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	6 796 147			Résultat net de l'exercice (la période)	6 659 829	11 990 182
Autres gains ordinaires	-	Charges financières	2 511 729			
Produits financiers	2 977 243	Dotations aux amortissements et aux provisions	586 840			
		Autres pertes ordinaires	2			
		Impôt sur les sociétés	14 991			
		Éléments extraordinaires	-			

NOTE 1 : D'ORDRE GENERAL

1-1.Présentation de la société

La société « Universal Auto Distribution Holding » « UADH - SA » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 05 Juillet 2013.

Le capital social s'élève à 36 953 847 dinars divisés en 36 953 847 actions d'une valeur de 1dinar totalement libérée.

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés.
- La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer.
- Et, plus généralement, toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1-2. Présentation des états financiers

Les états financiers de la société « Universal Auto Distribution Holding », arrêtés au 31/12/2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état des flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

1-3. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la société « **Universal Auto Distribution Holding** », arrêtés au 31/12/2016, sont exprimés en dinars tunisiens et sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ses états.

1-4. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Pour l'élaboration de ses états financiers, au 31/12/2016, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- la convention de l'entité,
- la convention de l'unité monétaire,
- la convention de la périodicité,
- la convention de réalisation du revenu,
- la convention de rattachement des charges aux produits,
- la convention de l'objectivité,
- la convention de la permanence des méthodes,
- la convention de l'information complète,
- la convention de prudence,
- la convention de l'importance relative,
- la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3- 1. Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3-2.Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

NOTES 4 RELATIVES AU BILAN

Note 4-1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31/12/2017 à 25 388 Dinars contre un solde nul au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Logiciel à statut juridique particulier	26 882	-
TOTAL BRUT	26 882	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 493)	-
TOTAL NET	25 388	-

Note 4-2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31/12/2017 à 178 929 Dinars contre 6 635 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Installations générales agencements et aménagements divers	5 912	5 912
Equipements de bureau	1 514	1 514
Matériels informatiques à statut juridique particulier	48 117	-
Matériels de transport à statut juridique particulier	130 028	-
TOTAL BRUT	185 572	7 426
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 643)	(791)
TOTAL NET	178 929	6 635

Les mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles et corporelles et des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMMORTISSEMENTS AU 31/12/2017

Désignation	Taux Amort.	Valeur brute au 31/12/2017	Cumul Amort. 01/01/2017	Dotations 2017	Cumul Amort. 31/12/2017	VCN
Immobilisations incorporelles						
Logiciel à statut juridique particulier	33%	26 882	-	1 493	1 493	25 388
Total des immobilisations incorporelles		26 882	-	1 493	1 493	25 388
Immobilisations corporelles						
Installations générales Agencements et Aménagements	10%	5 912	640	591	1 232	4 680
Mobiliers de bureau	10%	1 514	151	151	303	1 212
Matériel informatique à statut juridique particulier	33%	48 117	-	2 673	2 673	45 444
Matériel de transport à statut juridique particulier	20%	130 028	-	2 435	2 435	127 593
Total des immobilisations corporelles		185 572	792	5 851	6 643	178 929
TOTAL		212 454	792	7 344	8 136	204 318

Note 4-3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2017 à 83 791 707 Dinars contre 82 041 881 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation	70 655 583	68 905 758 Note n° 4-3-1
Dépôts et cautionnements	35 520	35 520
Prêts à long terme	13 100 604	13 100 604 Note n° 4-3-2
TOTAL	83 791 707	82 041 881

Note 4-3-1 : Titres de participations

Les titres de participation s'élèvent au 31/12/2017 à 70 655 583 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage de détention	Nombre de titres	Valeur	Provision
AURES AUTO	100,00%	1 399 940	6 999 700	-
ECONOMIC AUTO	99,91%	69 940	18 883 800	-
AURES GROS	0,07%	600	21 000	-
MAZDA DETAIL	0,20%	100	3 000	-
LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS	99,99%	6 999 199	42 975 082	-
TRUCKS GROS	0,04%	2	23 176	-
UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES	99,99%	699 930	6 999 300	-
Versements restant à effectuer sur titres UAAI			-5 249 475	
TOTAL			70 655 583	-

Note 4-3-2 : Prêts à long terme

Il s'agit des prêts à long terme accordés aux sociétés du groupe (voir note 8 relative aux parties liées)

Note 4-4: Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont au 31/12/2017 à un solde nul contre 579 496 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Charges à répartir	-	579 496 Note n° 4-4-1
TOTAL	-	579 496

Note 4-4-1 : Charges à répartir

Les charges à répartir ont au 31/12/2017 un solde nul contre 579 496 dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Valeur brute	1 738 487	1 738 487
Résorptions antérieures	1 158 991	579 496
Dotation de l'exercice	579 496	579 495
Cumul des résorptions	1 738 487	1 158 991
Valeur Comptable Nette	-	579 496

**Les charges à répartir sont amortis sur une période de trois années à partir de l'année 2015.*

Note 4-5: Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2017 à 13 526 696 Dinars contre 6 987 926 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	
Etat impôts sur les sociétés	974 232	606 611	Note n° 5-6
Crédit de TVA à reporter	511 052	413 539	
TVA déductible	-	4 959	
TVA à régulariser	13 656	-	
Comptes des sociétés du groupe	3 385 417	1 704	
Autres débiteurs divers	12 639	-	
Produits à recevoir	8 519 818	5 867 820	
Charges constatées d'avance	109 883	93 293	
TOTAL	13 526 696	6 987 926	

Note 4-6 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2017 à 23 907 418 Dinars contre 23 898 775 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	
Placement SICAV ALHIFADH	7 418	98 775	
Placements courants	23 900 000	23 800 000	Note n° 4-6-1
TOTAL	23 907 418	23 898 775	

Note 4-6-1 : *Placements courants*

Le solde des placements courants, arrêté au 31/12/2017, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Compte à terme	4 750 000	4 750 000
Placements TSI	2 100 000	2 000 000
Billets de trésorerie	17 050 000	17 050 000
TOTAL	23 900 000	23 800 000

Note 4-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2017 à 747 888 Dinars contre 779 166 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	
Chèques à l'encaissement	115 000	365 000	
Comptes chez intermédiaires en bourse	618 556	29 711	
Caisse	173	99	
Banques	14 158	256 023	Note n° 4-7-1
Effets à l'escompte	-	128 333	
TOTAL	747 888	779 166	

Note 4-7-1 : Banques

Le solde des banques, arrêté au 31/12/2017, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
BTE	-	4 105
QNB	-	251 670
BNA	83	65
ATTIJARI BANK	-	183
ATB	14 075	-
TOTAL	14 158	256 023

Note 4-8 : Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2017 à 84 186 476 Dinars contre 83 069 725 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission	33 846 159	33 846 159
Réserve légale	740 859	134 077
Résultats reportés	5 985 783	145 460
Résultat de l'exercice	6 659 829	11 990 182
TOTAL	84 186 476	83 069 725

Le résultat par action s'élève au 31/12/2017 à **0,180** dinars contre **0,324** dinars au 31/12/2016.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice	6 659 829	11 990 182
Nombre d'actions	36 953 847	36 953 847
Résultat par action (en DT)	0,180	0,324

La structure du capital social, au 31/12/2017, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	% de détention
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	26 691 222	26 691 222	72,23%
Mr Mohamed LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zohra LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Bassem LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Walid LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zeineb LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Thouraya LOUKIL	50	50	0,0001%
Autres actionnaires (Public)	10 262 325	10 262 325	27,77%
TOTAL	36 953 847	36 953 847	100,00%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2017

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Résultats reportés	Dividendes	Résultat de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2016 avant affectation des résultats	36 953 847	33 846 159	134 077	145 460		11 990 182	83 069 725
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 23/06/2017			606 782	5 840 323	5 543 077	(11 990 182)	0
Distribution des dividendes					(5 543 077)		(5 543 077)
Soldes au 31/12/2016 après affectation des résultats	36 953 847	33 846 159	740 859	5 985 783	0	0	77 526 648
Résultat de l'exercice 2017						6 659 829	6 659 829
Soldes au 31/12/2017	36 953 847	33 846 159	740 859	5 985 783	0	6 659 829	84 186 476

Note 4-9 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31/12/2017 à 19 388 862 Dinars contre 20 954 060 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts bancaires	19 206 373	20 954 060
Crédits leasing	182 489	-
TOTAL	19 388 862	20 954 060

Le détail des emprunts se présente dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS

Au 31 Décembre 2017

(Montants exprimés en dinars)

Organisme prêteur	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Solde au 31/12/2016		Nouveaux emprunts	Reclassement	Remboursement	Solde au 31/12/2017	
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an				Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
Emprunts bancaires									
Amen Bank	5 000 000	TMM + 2,75%	4 206 374	793 626	-	809 100	793 626	3 397 274	809 100
Qatar National Bank	10 000 000	TMM + 2,75%	8 000 000	2 000 000	-	1 666 667	-	8 333 333	1 666 667
Banque de Tunisie et des Emirats	5 000 000	TMM + 2,75%	4 581 019	418 981	-	438 586	-	4 142 433	857 567
BNA	5 000 000	TMM + 3%	4 166 667	833 333	-	833 333	-	3 333 333	1 666 667
Total des emprunts bancaires			20 954 060	4 045 940	-	3 747 687	793 626	19 206 373	5 000 001
Crédits leasing									
Tunisie leasing CT°141144	103 537	10.5%	-	-	103 537	45 000	12 920	58 537	32 079
Tunisie leasing CT°142929	77 549	10.57%	-	-	77 549	16 802	1 392	60 747	15 410
Tunisie leasing CT°141234	82 312	10.07%	-	-	82 312	19 107	1 901	63 205	17 206
Total des crédits leasing			-	-	263 398	80 909	16 214	182 489	64 695
TOTAL			20 954 060	4 045 940	263 398	3 828 596	809 840	19 388 862	5 064 697

Note 4-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs & comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2017 à 334 520 Dinars contre 179 842 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	315 726	176 422
Fournisseurs - chèques impayés	15 375	-
Fournisseurs - Effets à payer	3 420	3 420
TOTAL	334 520	179 842

Note 4-11 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2017 à 9 441 704 Dinars contre 1 016 803 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Recette des finances	142 380	76 995
Personnel rémunérations dues	6 081	-
Organismes sociaux (CNSS et autres)	11 768	-
Comptes des sociétés du groupe	4 053 708	-
Comptes courants actionnaires	311 140	8 000
Actionnaires dividendes à payer	3 802 394	-
Autres comptes créditeurs	2 397	544
Charges à payer	492 106	406 777
Produits constatés d'avance	619 730	524 486
TOTAL	9 441 704	1 016 803

Note 4-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2017 à 8 826 466 Dinars contre 9 073 449 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	
Échéance à moins d'un an sur emprunts	5 000 001	4 045 940	
Échéance à moins d'un an sur crédits leasing	64 696	-	
Crédits à court terme	-	160 000	
Intérêts courus	1 126 453	1 279 194	
Billets de trésorerie	2 300 000	3 400 000	
Concours bancaires	335 316	188 315	Note n° 4-12-1
TOTAL	8 826 466	9 073 449	

Note 4-12-1 : *Concours bancaires*

Les concours bancaires se détaillent dans le tableau suivant :

Banque	31/12/2017	31/12/2016
Amen Bank	187 334	115 789
ATB	-	2 343
BT	5 211	4 841
BH	18 799	65 342
STUSID	5 824	-
BTE	21 632	-
QNB	25 550	-
Attijari Bank	70 966	-
TOTAL	335 316	188 315

NOTES 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Revenus

Les revenus s'élèvent au 31/12/2017 à 7 495 447 Dinars contre 13 017 671 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes	7 495 447	13 017 671
TOTAL	7 495 447	13 017 671

Note 5-2: Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2017 à 53 741 Dinars contre un solde nul au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Salaires bruts	42 659	-
Charges sociales	7 219	-
Autres charges sociales	3 864	-
TOTAL	53 741	-

Note 5-3: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2017 à 586 839 Dinars contre 581 432 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 493	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 851	742
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	-	1 195
Dotations aux résorptions des charges à répartir	579 496	579 496
TOTAL	586 839	581 432

Note 5-4 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à 640 479 Dinars contre 588 979 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Locations	161 915	151 672
Primes d'assurance	2 541	1 151
<i>Services extérieurs</i>	164 457	152 823
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	123 407	182 917
Commissions	84 714	94 808
Publicité, publication et relations publiques	156 699	75 090
Voyages et déplacements	827	217
Frais de télécommunication et Frais postaux	1 083	1 352
Commissions bancaires	34 739	19 893
Réceptions	15 699	2 815
Jetons de présence	56 250	56 250
Frais sur effets	20	-
<i>Autres services extérieurs</i>	473 437	433 342
TFP	853	-
FOPROLOS	427	-
Taxes sur les véhicules	80	-
Droits de timbre et enregistrement	878	2 510
Pénalités de retard	322	304
Autres droits et taxes	25	-
<i>Impôts et taxes</i>	2 585	2 814
TOTAL	640 479	588 979

Note 5-5 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2017 à 2 511 729 Dinars contre 2 555 811 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts des emprunts et dettes	2 086 438	1 913 817
Intérêts des comptes courants	34 433	189 410
Intérêts sur prêts	35 625	256 946
Intérêts sur billets de trésorerie	238 463	190 975
Intérêts sur crédits leasing	3 464	-
Intérêts et agios sur escomptes commerciaux	111 809	-
Moins-value latente sur titres SICAV	121	-
Autres	1 375	4 663
TOTAL	2 511 729	2 555 811

Note 5-6 : Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2017 à 2 977 243 Dinars contre 2 733 431 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Produits des placements bancaires	286 779	862 002
Intérêts sur prêts accordés	1 140 063	444 547
Revenus des billets de trésorerie	1 492 488	1 418 026
Produits des placements courants	10 009	8 856
Intérêts de retard sur les billets de trésorerie	47 904	-
TOTAL	2 977 243	2 733 431

Note 5-7 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 a été déterminé comme suit :

Résultat comptable net	6 659 829
<u>Réintégrations</u>	15 313
☐ Impôt sur les sociétés	14 991
☐ Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	322
☐ Provisions	-
<u>Déductions</u>	7 495 447
☐ Dividendes	7 495 447
<u>Résultat fiscal avant provisions déductibles</u>	-820 306
☐ Provisions	-
<u>Résultat fiscal avant reports déficitaires et amortissements différés</u>	-820 306
☐ Amortissement de l'exercice	7 344
<u>Résultat fiscal avant amortissement de l'exercice</u>	-812 961
☐ Reports déficitaires	4 502 690
☐ Amortissement de l'exercice	7 344
☐ Amortissements différés	792
<u>Résultat fiscal après imputation des reports déficitaires et amortissements différés</u>	-5 323 787
Minimum d'impôt 0,2% CA local TTC	14 991
Minimum de perception	500
Impôt sur les sociétés dû	14 991
<i><u>A imputer</u></i>	
☐ Report d'impôt	606 611
☐ Retenues à la source	382 612
☐ Acomptes provisionnels	-
Nouveau solde du report d'impôt	974 232

NOTES 6 RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 6-1 : Variation des éléments du besoin en fonds de roulement

La variation des comptes d'actifs courants et de passifs courants s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres actifs courants	13 468 326	6 987 926	(6 480 400)
Fournisseurs et comptes rattachés	334 520	179 842	154 678
Autres passifs courants	9 441 704	1 016 803	8 424 901
<i>Actionnaires dividendes à payer</i>	<i>3 802 394</i>	-	<i>(3 802 394)</i>
Autres passifs financiers	3 426 453	4 839 194	(1 412 741)

Note 6-2 : Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	747 888	779 166
Placements (titres SICAV)	7 418	98 775
Concours bancaires	335 316	188 315
Trésorerie à la fin de l'exercice	419 989	689 626

NOTE 7 RELATIVE A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les engagements de la société Universal Auto Distributors Holding – UADH au 31 Décembre 2017 :

Type d'engagements	Valeur totale du crédit	Encours de engagement'l	Tiers	Partie engagée
1. Engagements donnés				
a) Garanties personnelles				
<input type="checkbox"/> Cautionnement				
<input type="checkbox"/> Aval				
<input type="checkbox"/> Autres garanties				
b) Garanties réelles				
<input type="checkbox"/> Hypothèques				
<input type="checkbox"/> Nantissement				
<i>Nantissement de 1^{ier} rang sur 814 333 actions LVI</i>	5 000 000	4 206 374	Amen Bank	UADH
<i>Nantissement sur 1 628 665 actions LVI</i>	10 000 000	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
<i>Nantissement sur 815 000 actions LVI</i>	5 000 000	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
<i>Nantissement de 1^{ier} rang sur 815 000 actions LVI</i>	5 000 000	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
c) Effets escomptés non échus		490 000	Qatar National Bank	UADH
		800 000	ABC Bank	UADH
d) Créances à l'exportation mobilisées				
e) Abandon de créances				
2. Engagements reçus				
a) Garanties personnelles				
<input type="checkbox"/> Cautionnement				
<input type="checkbox"/> Aval				
<input type="checkbox"/> Autres garanties				
b) Garanties réelles				
<input type="checkbox"/> Hypothèques				
<input type="checkbox"/> Nantissement				
c) Effets escomptés non échus				
d) Créances à l'exportation mobilisées				
e) Abandon de créances				
f) Garantie de soumission				
3. Engagements réciproques				
<input type="checkbox"/> Emprunt obtenu non encore encaissé				
<input type="checkbox"/> Crédit consenti non encore versé				
<input type="checkbox"/> Opération de portage				
<input type="checkbox"/> Crédit documentaire				
<input type="checkbox"/> Commande d'immobilisation				
<input type="checkbox"/> Commande de longue durée				
<input type="checkbox"/> Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective				

NOTE 8 RELATIVE AUX PARTIES LIEES

a) Conventions de prêt à long terme :

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, avec la société Loukil Investment Group une convention de prêt à long terme pour une durée de 10 ans dont 3 années de grâce.

Le solde du prêt au 31/12/2017 s'élève à 11 610 483 DT.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, avec la société Economic Auto une convention de prêt à long terme pour une durée de 5 ans dont 1 année de grâce.

Le solde du prêt au 31/12/2017 s'élève à 1 490 121 DT.

b) Comptes courants groupe - Actif :

- La société Universal Auto Distributors Holding a accordé à la société SODEX un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31/12/2017 de 200 000 DT.
- La société Universal Auto Distributors Holding a accordé à la société Loukil Investment Group un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31/12/2017 de 3 160 712,674 DT.
- Les autres comptes groupe inscrits au actif se détaillent ainsi :

Société	Solde au 31/12/2017
Loukil Management Conseil	1 704,035
Economic Auto	23 000,000

c) Comptes courants groupe – Passif :

- La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société Economic Auto un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31/12/2017 de 2 084 060,845 DT.
- La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société United African Auto Industries un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31/12/2017 de 1 724 638,182 DT.

- Les autres comptes groupe inscrits au passif se détaillent ainsi :

Société	Solde au 31/12/2017
Etablissement M. LOUKIL & cie	700,000
MIDCO	830,000
Inter Equipement	68 000,000
Groupe Audio com	2 000,000
SODEX	38 477,185
Loukil Investment Group	135 000,000

d) Placements en billets de trésorerie :

Les placements en billets de trésorerie au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Banque de domiciliation	Montant	Date de souscription	Date d'échéance	Durée	Taux d'intérêt
ATB	500 000	08/10/2017	06/01/2018	90	8,00%
AB	5 000 000	24/10/2017	22/01/2018	90	8,00%
ATB	950 000	28/11/2017	26/02/2018	90	8,00%
BH	10 000 000	02/12/2017	02/03/2018	90	8,00%
ATB	600 000	11/12/2017	11/03/2018	90	8,00%
TOTAL	17 050 000				

e) Comptes courants actionnaires :

Les comptes des actionnaires au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Actionnaire	Solde 31/12/2017
Mr Bassem LOUKIL	303 639,574
Mr Walid LOUKIL	300,000
Mr Mohamed LOUKIL	300,000
Mme Zohra LOUKIL	2 300,000
Mme Zeineb LOUKIL	2 300,000
Mme Thouraya LOUKIL	2 300,000

Note 9 RELATIVE AUX EVENEMENTS SURVENUS APRES LA FIN DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la fin de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT GENERALDES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires

De la société « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 122 178 028 Dinars et un résultat net de l'exercice de 6 659 829 Dinars.

À notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING» au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

- Au 31 Décembre 2017, la société «UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING» détient une participation dans la société « LVI » pour une valeur comptable de 42 975 082 Dinars. A la clôture de l'exercice 2017, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants, suffisants et appropriés concernant l'évaluation de cette participation ainsi que la dépréciation qui peut en résulter.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces

questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Evaluation des titres des participations

➤ *Risque identifié*

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (4-3), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 Décembre 2017 à 83 791 707 Dinars et représente 66% du total des actifs.

Les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements. La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Compte tenu l'importance de la rubrique titres de participations et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet,

nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 Novembre 2018

**Moncef
ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie**

**BOUSSANOUGUA Chérif BEN ZINA
Managing Partner
C.M.C- DFK International**

SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « Universal Auto Distributors Holding », et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées durant l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

1/ La société Universal Auto Distributors Holding a accordé à la société SODEX un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31 Décembre 2017, de 200 000 DT.

2/ La société Universal Auto Distributors Holding a accordé à la société Loukil Investment Group un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31 Décembre 2017, de 3 160 712,674 DT.

3/ La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société Economic Auto un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31 Décembre 2017, de 2 084 060,845 DT.

4/ La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société United African Auto Industries un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant un solde au 31 Décembre 2017, de 1 724 638,182 DT.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31 Décembre 2016, avec la société Loukil Investment Group une convention de prêt à long terme pour une durée de 10 ans dont 3 années de grâce, moyennant un taux d'intérêt annuel de 8%.

Le solde du prêt au 31 Décembre 2017, s'élève à 11 610 483 DT.

2/ La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31 Décembre 2016, avec la société Economic Auto une convention de prêt à long terme pour une durée de 5 ans dont 1 année de grâce, moyennant un taux d'intérêt annuel de 8%.

Le solde du prêt au 31 Décembre 2017, s'élève à 1 490 121 DT.

3/ Les autres comptes de groupe inscrits à l'actif et au passif se détaillent ainsi :

Actif		Passif	
Société	Solde au 31/12/2017	Société	Solde au 31/12/2017
Loukil Management Conseil	1 704,035	Etablissement M. LOUKIL & cie	700,000
Economic Auto	23 000,000	MIDCO	830,000
		Inter Equipement	68 000,000
		Groupe Audio com	2 000,000
		SODEX	38 477,185
		Loukil Investment Group	135 000,000

4/ Les placements en billets de trésorerie s'élèvent au 31 Décembre 2017, à 17 050 000 DT rémunérés au taux d'intérêt annuel de 8% et ayant une durée de 90 jours.

5/ Les comptes des actionnaires au 31 Décembre 2017, se détaillent ainsi :

Actionnaire	Solde 31/12/2017
Mr Bassem LOUKIL	303 639,574
Mr Walid LOUKIL	300,000
Mr Mohamed LOUKIL	300,000
Mme Zohra LOUKIL	2 300,000
Mme Zeineb LOUKIL	2 300,000
Mme Thouraya LOUKIL	2 300,000

III-Conventions et engagements de la société envers les dirigeants

Aucune obligation ou engagement envers les dirigeants de la société.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application des articles précités. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux d'audit.

Tunis, le 01 Novembre 2018

**P/C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA**

**F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de A.T.I.D FUND (I), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 5 024 447 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (153 105) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire «Arab Tunisian for Investment & Development Company».

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire «Arab Tunisian for Investment & Development Company» est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des
- événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.


Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

Tunis le 22 Octobre 2018

Fehmi LAOURINE



F.C.P.R ATID FUND (I)

BILAN arrêté au 31-12-2016

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	
<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	5 035 648	5 886 694
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		5 035 648	5 886 694
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	4.2	68 296	15 338
	a- Placements monétaires		68 296	67
	b- Disponibilités		0	15 272
AC3-	Créances d'exploitation		34 850	230 941
	a- Dividendes et intérêts à recevoir	4.3	34 850	230 941
AC4 -	Autres actifs	4.4	29 206	11 500
Total Actif			5 168 000	6 144 473
<u>PASSIF</u>				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	4.5	71 232	43 981
PA2 -	Créditeurs divers	4.6	72 321	42 895
Total Passif			143 553	86 876
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 -	Capital	4.7	5 519 698	6 399 743
CP2 -	Sommes distribuables		(495 251)	(342 146)
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(342 146)	(513 381)
	b- Sommes distribuables de l'exercice		(153 105)	171 235
Actif Net			5 024 447	6 057 597
Total Passif et Actif Net			5 168 000	6 144 473

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016

(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2016 au 31-12-2016	Période du 01-01-2015 au 31-12-2015
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.8	34 850	354 076
PR2 - Revenus des placements monétaires		-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 850	354 076
CH1 - Charges de gestion des placements	4.9	(173 573)	(167 426)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		(138 724)	186 650
CH2 - Autres charges	4.10	(14 381)	(15 415))
RESULTAT D'EXPLOITATION		(153 105)	171 235
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(153 105)	171 235
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	4.7.3	(880 046)	(502 224)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 033 150)	(330 988)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2016 au 31-12-2016	Période du 01-01-2015 au 31-12-2015
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	(1 033 150)	(330 988)
a- Résultat d'exploitation	(153 105)	171 235
b- Variation des plus (ou moins) value potentielle	(880 046)	(502 224)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
a- Résultat reporté		
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / Souscriptions	-	-
Capital		
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
Variation de l'actif net	(1 033 150)	(330 988)
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	6 057 597	6 388 586
Fin de période	5 024 447	6 057 597
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	6 600	6 600
Fin de période	6 600	6 600
Valueur liquidative	761,280	918,818
AN6 - Taux de rendement annuel (%)	(17,06%)	(5,20%)

Note aux états financiers arrêtés au 31/12/2016

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : A.T.I.D FUND (I).

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Complexe « Cercle des Bureaux », Bureau B4.2.3.4, Centre Urbain Nord – 1082, Tunis.

Taille du fonds : Six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds : 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2009 du 18 novembre 2009 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Couvrant la période allant de la date de l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier (C.M.F) jusqu'au jeudi 25 mars 2010 et ce quelque soit le montant souscrit. Cette période a été prolongée jusqu'au 23/04/2010 selon mise à jour du prospectus du mois d'avril 2010 visé par le CMF sous le numéro d'enregistrement 10-005

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.
La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : Al Baraka Bank Tunisia et la société Arab Tunisian for Investment & Development Company.

Société de gestion : La société «Arab Tunisian for Investment & Development Company» société anonyme au capital de 500 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : Al Baraka Bank Tunisia société anonyme au capital de 120 millions de dinars tunisiens.

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Lieu des souscriptions : Al Baraka Bank Tunisia.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers de FCPR ATID FUND (I) doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1. Les titres de participation Fonds au capital des sociétés s'élèvent au 31/12/2016 à 5 035 648 DT, et se détaillent comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nb d'actions détenus	Nb d'actions de la Société	% de détention au 31/12/2016	Base d'évaluation au 31/12/2016	En exploitation au 31/12/2016	Valeur d'acquisition	Plus ou moins-value	Montant au 31/12/2016
Actions non cotées									
SERVICOM IT - SA	Technologie de l'information	50 000	230 000	22%	Transaction récente	Oui	500 000	200 000	700 000
Novarino Tunisie SA	Industrie alimentaire (boulangerie, pâtisserie...)	5 800	12 600	46%	Coût historique	Oui	990 000	-	990 000
ECO BOIS - SA	Industrie (Production de palettes)	96 000	507 000	19%	Valeur mathématique	Oui	960 000	(672 000)	288 000
ROYAL DRINKS-SA	Industrie alimentaire (Eau minérale, naturelle, boissons...)	99 000	1 825 000	5%	Valeur mathématique	Non	990 000	(396 000)	594 000
ECOPLASTIQUE	RECYCLAGE PLASTIQUE	49 996	211 200	24%	Coût d'acquisition	Non	499 960	-	499 960
SICAF ATID	SICAF	49 900	850 000	6%	Valeur mathématique	Oui	499 000	(10 175)	488 825
Actions cotées									
HEXABYTE - SA	Services informatiques	116 165	2 083 334	6%	Cours Moy. Pondéré au 31 décembre 2016 = 4,26 DT	Oui	696 990	(202 127)	494 863
Obligations convertibles en actions									
BAROUNI IMMOBILIERE	PROMOTION IMMOBILIERE				Coût d'acquisition	Oui	950 000	-	950 000
Compte Courant									
ECO BOIS - SA	Industrie (Production de palettes)				-	Oui	30 000		30 000
TOTAL							6 115 950	(1 080 302)	5 035 648

4.2 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 68 297 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Placement monétaire (Compte Moudharba)	68 296	67
Intérêts courus	-	-
Total placements monétaires	68 296	67
Compte bancaire ouvert chez AL BARAKA BANK TUNISIA	-	15 272
Total	68 296	15 339

4.3 Le solde de cette rubrique abrite au 31/12/2016 les dividendes et profits à recevoir sur placement et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dividendes SICAF	-	15 683
Dividendes Hexabyte	34 850	40 658
Profit à recevoir Barouni Immobilière	-	174 600
Total	34 850	230 941

4.4 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 29 206 DT et correspond à une avance consentie au gestionnaire.

4.5 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 71 232 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire au titre des produits des placements encaissés	71 232	43 981
Total	71 232	43 981

4.6 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 72 321 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Honoraire du commissaire aux comptes	12 780	12 295
Honoraire Cheikh SALLAMI	16 000	16 000
Avance sur liquidation de placements Barouni Immobilière	28 940	14 600
Total	28 780	42 895

4.7 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 5 519 698 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Note
Taille du fonds	6 600 000	6 600 000	4.7.1
Plus-value Titre coté Hexabyte	(202 127)	59 012	4.7.2
Plus (Moins) valeur Titre Royal DRINKS - SA	(396 000)	-	
Plus-value Titre Servicom IT - SA	200 000	200 000	
Plus-value Titre Ecobois - SA	(672 000)	(460 117)	
Moins-valeur Novarino Tunisie - SA	-	-	
Plus-value Titre ATID SICAF	(10 175)	849	
Plus-value Titre ECOPLASTICK	-	-	
Total	5 519 698	6 399 743	

4.7.1 La taille du fonds s'élève à six millions six cents milles (6 600 000) de dinars tunisiens. Le nombre de parts constituant le fonds est de 6 600 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (1 000) dinars chacune. La liste des souscripteurs est présentée au niveau du tableau suivant :

Souscripteur	Nombre de parts	Valeur Nominale en DT	Montant des part en DT
Arab Tunisian Bank (ATB)	1 000	1 000	1 000 000
Société de Promotion du lac de Tunis (S.P.L.T)	5 000	1 000	5 000 000
Société Modern Leasing	100	1 000	100 000
Société Folla Immobilière	250	1 000	250 000
Société Soula Center	125	1 000	125 000
Société Yasmina Center	125	1 000	125 000
Total	6 600	1 000	6 600 000

4.7.2 L'évaluation des titres au 31/12/2016 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'action	Valeur unitaire d'acquisition	Total	Valeur unitaire au 31/12/2016	Plus-value (Moins-Value) unitaire	Plus-value (Moins-Value) Totale	Valeur du P.F
Hexabyte	116 165	6,000	696 990	4,260	(1,740)	(202 127)	494 863
ECOBOIS	96 000	10,000	960 000	3,000	(7,000)	(672 000)	288 000
Royal Drinks	99 000	10,000	990 000	6,000	(4,000)	(396 000)	594 000
Servicom IT	50 000	10,000	500 000	14,000	4,000	200 000	700 000
Novarino	5 800	170,690	990 000	170,690	0,000	-	990 000
Barouni immobilière	95 000	10,000	950 000	10,000	0,000	-	950 000
ATID SICAF	49 900	10,000	499 000	9,796	(0,204)	(10 175)	488 825
ECOPLASTIQUE	49 996	10,000	499 960	10,000	0,000	-	499 960
Total			6 085 950			(1 080 302)	5 005 648

4.7.3 La variation des plus et moins-values entre 2016 et 2015 se présente comme suit :

Participation	Plus/moins-value globale 2016	Plus/moins-value globale 2015	Variation
Hexabyte	(202 127)	59 012	(261 139)
Ecobois	(672 000)	(460 117)	(211 883)
Royal Drinks	(396 000)	-	(396 000)
Servicom IT	200 000	200 000	-
Novarino Tunisie	-	-	-
Barouni immobilière	-	-	-
ATID SICAF	(10 175)	849	(11 024)
Ecoplastick	-	-	-
	(1 080 302)	(200 256)	(880 046)

4.8 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 34 850 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dividendes Hexabyte	34 850	13 419
Dividendes ATID SICAF	-	40 658
Profit Barouni Immobilière (*)	-	300 000
Total	34 850	354 076

(*) Le montant des profits sur Barouni Immobilière n'ont pas pu être estimés d'une manière fiable. Leur base de calcul serait un % de la marge bénéficiaire du projet confirmée par un rapport spécial du commissaire aux comptes de la dite-société.

4.9 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 173 573 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	144 073	137 926
Rémunération du dépositaire	29 500	29 500
Total	173 573	167 426

4.10 Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 14 381 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Honoraire du commissaire aux comptes	6 314	7 377
Horaire Cheikh SALLAMI	8 000	8 000
Services bancaires et assimilés	67	38
Total	14 381	15 415

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2016	2015
Revenus des placements	5,280	53,648
Charges de gestion des placements	-26,299	-25,368
Revenu net des placements	-21,019	28,28
Autres charges	-2,179	-2,336
Résultat d'exploitation (1)	-23,198	25,945
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Somme distribuables de l'exercice	-23,198	25,945
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-133,340	-76,094
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-133,340	-76,094
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-156,538	-50,15
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0
Résultats non distribuables de l'exercice	-133,340	-76,094
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-133,340	-76,094
Distribution de dividendes	0	0
Valeur liquidative	761,280	917,818
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,13%	2,69%
Autres charges/actif net moyen	0,26%	0,25%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	2,76%	2,75%

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds A.T.I.D Co reçoit :

- Une rémunération de base calculée sur la valeur du fonds tel que constatée à la clôture des souscriptions au taux annuel en H.T.VA de un et demi pour cent et encaissable de façon trimestrielle et d'avance. Elle s'élève au titre de l'exercice 2016 à 116 822 DT, et
- Une rémunération de performance et de rendement, égale à dix pour cent H.T.V.A, calculée sur les plus-values et les produits des placements réalisés et effectivement encaissés par le fonds. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds «A.T.I.D FUND (I)» au terme de sa durée de vie. Elle s'élève au titre de l'exercice 2016 à 27 251 DT.

2- Le dépositaire Al Baraka Bank perçoit une commission annuelle forfaitaire de vingt-cinq mille (25 000) dinars en H.T.V.A. Sa rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile. Elle s'élève au titre de l'exercice 2016 à 29 500 DT.